



Cessation rejetée

Par ANFLOMA

Bonjour,

Je souhaite faire la cessation de mon auto entreprise (chambres d'hôtes) mais après plusieurs tentatives, toujours le même rejet du tribunal de commerce concerné. Motif : date de radiation incohérente.

Sauf que je ne comprends pas pourquoi, quelle date dois-je mettre ?

Dans le formulaire, on nous demande une date de cessation d'activité (28/09), qui se duplique automatiquement sur la date de radiation. Jusqu'à présent, j'étais encore dans les 30 jours pour le faire. Maintenant que dois-je faire? Personne ne répond, et je ne sais pas comment arrêter mon entreprise.

Merci d'avance